



## Commission de l'action sociale

### 4513 - Insertion professionnelle

#### Avance de financement 2011 pour les structures en charge de l'insertion professionnelle des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA)

#### Rapport n° CP/2011/8

#### Service gestionnaire :

Service de l'insertion et de l'emploi

#### Résumé :

Le Conseil Général du Bas-Rhin accorde chaque année des aides financières aux structures en charge de l'insertion des bénéficiaires du RSA.

Afin de réduire les délais de mise en paiement et favoriser un meilleur équilibre de leur trésorerie, il est proposé d'accorder à ces structures une avance de 70 % du montant versé en 2010.

Les structures d'insertion par l'activité économique (chantiers d'insertion, associations intermédiaires), les organismes d'accompagnement professionnel, les ateliers de pédagogie personnalisée, les Maisons de l'Emploi et les Missions Locales contribuent depuis plusieurs années à l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA du département.

Le Conseil Général du Bas-Rhin accorde à ce titre une aide financière qui permet de rémunérer leur personnel ainsi que les actions entreprises. Néanmoins, ces versements, ainsi que ceux des autres financeurs, n'interviennent en général que vers la fin du 1<sup>er</sup> semestre (juin-juillet) suite à un examen approfondi de chaque structure.

Au regard de ces partenariats de longue date et afin de réduire les délais de mise en paiement des aides financières, il est proposé pour l'exercice 2011 d'accorder à ces structures une avance s'élevant à 70 % du montant de la subvention octroyée en 2010.

Les tableaux joints en annexes précisent les montants qui seraient versés dès février 2011, par axe d'intervention (chantiers d'insertion, missions locales...) et par structure.

Le montant total s'élèverait à 1 736 517,30 €.

L'aide financière définitivement accordée fera l'objet d'un examen précis lors d'une prochaine séance de la commission.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
30759	017-6574-564	3 400 000,00 €	3 400 000,00 €	717 017,70 €
30760	017-6574-564	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	884 553,60 €
30774	65-6574-58	141 440,00 €	141 400,00 €	99 008,00 €
32058	017-6574-564	72 500,00 €	72 500,00 €	35 938,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

- approuve le versement pour 2011 d'une avance financière de 1 736 517,30 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés*
- décide que cette avance s'établira à 70 % du montant accordé en 2010*
- autorise son président à signer les conventions correspondantes (conventions établies selon les modèles annexés au rapport)*
- charge son président de mettre en œuvre ce dispositif.*

Strasbourg, le 21/12/10

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL